

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 3 MARS 2025 À 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 3 mars 2025 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster.

Présences :

Siège no 1 :	Mélanie Cyr
Siège no 2 :	Sylvain Hébert
Siège no 3 :	Claudia Gilbert
Siège no 4 :	Rock Lamontagne
Siège no 5 :	Mario Dolbec
Siège no 6 :	Pierre Reid

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M Jean-Charles Bellemare, est aussi présent.

Il y a 6 citoyens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 février 2025
- 4- **CORRESPONDANCES**
- 5- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6- **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Octroi d'un mandat : Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
 - 6.3 Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-ERL (2024)
- 7- **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
 - 7.1 Adoption – *Règlement 2025-03 sur le traitement des élus*
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Résumé : rencontre avec le ministère de la Sécurité publique
 - 8.2 Adoption des États financiers 2024 de la *Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus*
 - 8.3 Adoption des Statistiques 2024 de la *Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus*
- 9- **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Avis de motion : projet de *Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »*
 - 9.2 Adoption du premier projet du *Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé*

« Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »

- 10- **TRAVAUX PUBLICS**
 - 11- **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 12- **DÉPÔT DE RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**
 - 12.1 Tour de table
 - 13- **INVITATIONS**
 - 14- **VARIA**
 - 15- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 16- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
-

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2025-227

résolution no 2025-227

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

2025-228

résolution no 2025-228

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance ordinaire du 3 février 2025**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2025-229

résolution no 2025-229

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé du contenu des correspondances reçues.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	- Autocollants poubelles - Sable d'hiver - Rétrocaveuse à vendre
Jocelyn Ménard	- Découennage des chemins municipaux
Cédéric Ménard	- Son dossier

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé de la situation à l'administration municipale.

6.1 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées au mois de février 2025 et à autoriser pour le mois de mars 2025, ainsi que le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2025-230

résolution no 2025-230

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes suivants :

Comptes payés en février 2025	205 807,85 \$
Comptes à payer en mars 2025	32 228,04 \$
Rapport 2022-07 – février 2025	783,05 \$

ADOPTÉE

6.2 Octroi d'un mandat : Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

Le conseiller municipal au siège 2, M Sylvain Hébert, déclare son intérêt sur le point 6.2 de l'ordre du jour. Conformément à l'article 164 de la loi C-27.1, Code Municipal du Québec, il se retire des délibérations et du vote pour le présent point à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Westbury est membre de la *Fédération québécoise des municipalités* (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de CENT QUARANTE (140 \$) à DEUX CENT VINGT (220 \$) dollars ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

2025-231

résolution no 2025-231

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

6.3 Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-ERL (2024)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (120 339 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité du canton de Westbury visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

2025-232

résolution no 2025-232

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert

APPUYÉ par Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité au montant de CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (120 339 \$), conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau local*.

ADOPTÉE

7.0 AFFAIRES LÉGISLATIVES

7.1 Adoption – Règlement 2025-03 sur le traitement des élus

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001), ci-après appelée la « Loi », prévoit que les municipalités doivent fixer par règlement la rémunération de son maire et des autres membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose déjà d'un règlement en la matière (i.e. 2018-03) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'actuel conseil municipal souhaitent apporter des changements substantiels au règlement, rendant le règlement 2018-03 caduc ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 7 à 9 de la Loi ont été dument respectées ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement ont été donnés par le conseiller Pierre Reid lors de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

2025-233

résolution no 2025-233

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert

APPUYÉ par Claudia Gilbert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 2025-03 sur le traitement des élus* soit adopté et qu'il soit statué et ordonné, et sujet à toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Résumé : rencontre avec le ministère de la Sécurité publique

Le directeur général par intérim résume les principaux points découlant de sa rencontre du 11 février 2025 avec une représentante du MSP.

8.2 Adoption des États financiers 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

2025-234

résolution no 2025-234

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid

APPUYÉ par Mario Dolbec

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury acceptent les états financiers et le rapport des vérificateurs de la *Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus* pour l'année 2024 se terminant le 31 décembre 2024, produits par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC.

ADOPTÉE

8.3 Adoption des Statistiques 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

2025-235

résolution no 2025-235

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert

APPUYÉ par Sylvain Hébert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury acceptent les statistiques 2024 de la *Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus* telles que présentées.

ADOPTÉE

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 Avis de motion : Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M Sylvain Hébert qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le projet de *Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »* sera adopté.

Ce règlement a comme objet de modifier des articles au règlement de lotissement de la municipalité du canton de Westbury afin se conformer au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François.

Attestant avoir lu l'entièreté du document en annexe, les membres du conseil municipal dispensent le directeur général par intérim de lecture du règlement.

9.2 Adoption du premier projet du Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Westbury a adopté un *Règlement de lotissement 7-2000* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Westbury doit modifier son règlement de lotissement pour inclure les dispositions du *Règlement 439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil peut modifier son règlement de lotissement 7-2000 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le processus d'adoption doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure a été régulièrement suivie ;

2025-236

résolution no 2025-236

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec

APPUYÉ par Claudia Gilbert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le premier projet de *Règlement 2025-04 modifiant le règlement de lotissement 7-2000 afin d'intégrer les dispositions du règlement «439-17 modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'ajuster certaines dispositions relatives au lotissement et à l'émission de permis de construction suite à la rénovation cadastrale »* ;

QUE conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1), une consultation publique sera tenue le 7 avril 2025, à 18h00, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de la municipalité du canton de Westbury.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 Tour de table

Nom du/de la conseiller.ère	Sujets
Pierre Reid	- Finances - Régie incendie - Voirie - Sécurité civile : mise à jour
Mario Dolbec	- CCU : pas de rencontre - Voirie
Rock Lamontagne	- Voirie : planification à venir
Claudia Gilbert	- Marche-Cours – rencontre du comité d'organisation - Comité des loisirs MRC – projets : <i>Sentiers nocturnes, Circonflexe, Corridor bleu</i> et camps de jours estivaux
Sylvain Hébert	- Rencontre avec les ministres fédéraux pour l'impact des tarifs américains
Mélanie Cyr	- Régie des Hameaux (états financiers et plastiques agricoles) - Demande subvention pour formation des pompiers pour incendie dans les véhicules électriques
Gray Forster	- Valoris : projet de panneaux solaires - PDZA : rencontre sur le rôle des municipalités - MRC : départ du Dominic Provost (DG de la MRC) et relève assurée par Rémi Vachon (DG du CLD)
Jean-Charles Bellemare (directeur général par intérim)	- CCU - Finances : vérification 2024 en cours - Plan pour la succession

13.0 **INVITATIONS**

Aucun point n'est soulevé.

14.0 **VARIA**

Aucun point n'est soulevé.

15.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujets
Denis Veilleux	- Comité de ressources humaines
Fernand Poulin	- Services de la FQM
Jocelyn Ménard	- Recrutement du (de la) futur.e DG

16.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités;

2025-237

résolution no 2025-237

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20:15

Je, le soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Gray Forster
MAIRE de Westbury

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim